

6. 8. 1814 aujourd'hui sixième octobre mil huit cent quatorze en conséquence de la  
 prestation de serments de celle de M. le préfet de ce département du cinq septembre  
 Louis XVIII suivant et de celle de M. le sous préfet de cet arrondissement du  
 Roi de France

Vingt trois du dit mois de septembre dernier nous Jean François Boulland  
 Maire de la commune de Combis ayant convoqué le Sieur Louis Amillion Lascaud  
 Notaire adjoint et les membres du conseil municipal de cette commune dont la  
 nomenclature suit.

- 1.° Boulland: (Pierre)
- 2.° Cherrier: (Michel)
- 3.° Campob: (Jacques)
- 4.° Dereij d'utemple: (Simon Pierre)
- 5.° Faugeron: (Jean) garde champêtre.
- 6.° Jignac: (Pierre)
- 7.° Vallade: (François)

Les trois membres manquants sont décédés.

A l'effet de prêter devant nous serment d'obéissance et fidélité au Roi de France  
 Louis XVIII le Desire notre légitime Souverain.

Etant tous réunis au Bureau municipal et après avoir fait lecture de toutes  
 les pièces susmentionnées, nous avons adressé à l'Assemblée le discours suivant.

Je serment que vous allez prêter est une promesse solennelle bien différente pour  
 l'homme en place de toutes celles qui successivement ont été prêtées dans ces Compt.  
 Trop malheureux qu'il faudrait effacer de l'histoire si nos braves ne les avaient par  
 Couverts de leur sang, si des grands traits d'humanité et de dévouement n'avaient  
 Appelés souvent à l'enirer entier notre Caractère National.

Le Roi nous demande un serment de fidélité moins pour s'assurer de notre  
 Dvouement dont il est déjà certain que pour nous rappeler qu'il nous a choisis pour  
 Remplir ses vœux bienfaisants en contribuant autant qu'il dépendra de nous à  
 améliorer l'existence de ses sujets bien aimés.

Ensuite étant debout et découvrant nous avons prononcé à haute Voix le  
 Serment en ces Termes.

Je jure et promets à Dieu de garder obéissance & fidélité au Roi, de n'avoir  
 aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui  
 serait contraire à son autorité et si dans ma Commune ou ailleurs, j'apprends  
 qu'il se traite quelque chose à son préjudice je le serai connaître au Roi.

Et de suite le dit Sieur Amillion Lascaud adjoint et les membres du dit  
 Conseil ont tous prêté le même serment individuellement et successivement  
 entre nos mains à haute et intelligible voix et ont signé tant sur le Registre  
 que sur le présent.

à Combis les Sours, Moir, et Sou Soudit.

~~Amillion~~ adjoint.

Jignac Faugeron membre du conseil et garde champêtre

Vallade Cherrier Boulland

Boulland

Maire